

ADC – AUTO-ÉCOLE DU CENTRE

PROGRAMME DE FORMATION

TITRE PROFESSIONNEL

PERMIS A2

Préparation aux épreuves théorique et
pratique de la catégorie A2



Organisme	ADC Auto École du Centre - Centre de formations
Adresse	80 rue Schoelcher, 97232 Le Lamentin
Autre site	Habitation Carrère, 97232 Le Lamentin
Téléphone	0596 513 493
Courriel	adc-auto-ecole@wanadoo.fr
Site internet	https://www.autoecole-martinique.fr/
Responsable pédagogique	M. Eddy VILLET

Informations essentielles

Intitulé	Formation à la conduite des motocyclettes - Permis de conduire catégorie A2
Catégorie visée	Permis A2 : motocyclette, avec ou sans side-car, d'une puissance maximale de 35 kW, dont le rapport puissance/poids n'excède pas 0,2 kW/kg et qui n'est pas dérivée d'un modèle développant plus de 70 kW.
Référentiel	Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) et réglementation en vigueur relative au permis de conduire de la catégorie A2.

Public visé	Toute personne souhaitant acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la conduite en sécurité d'une motocyclette relevant de la catégorie A2.
Prérequis d'admission	• Être âgé d'au moins 18 ans au moment de l'obtention de la catégorie A2. • Satisfaire aux conditions administratives d'inscription au permis de conduire. • Ne pas faire l'objet d'une incompatibilité médicale avec la conduite. • Disposer des équipements obligatoires pour les leçons et les examens.
Durée	20 heures minimum de formation pratique, dont 8 heures hors circulation et 12 heures en circulation. Durée ramenée à 15 heures minimum, dont 5 heures hors circulation et 10 heures en circulation, pour le titulaire de la catégorie A1.
Dates et horaires	Cours théoriques en salle mercredi et jeudi de 14 h à 15 h Planification individuelle des séances de conduite
Lieux	80 rue Schoelcher et/ou Habitation Carrère, 97232 Le Lamentin Piste de formation et voies ouvertes à la circulation répondant aux exigences réglementaires.
Délai d'accès	A la demande
Tarif	Conduite + un accompagnement à l'examen : 780 € Frais d'inscription : 100 € Tarif cours de code en ligne pour un mois : 15 € Total : 895 €
Financement	Employeur, CPF, OPCO, France Travail, Région, paiement individuel
Modalité	Formation présentielle alternant apports théoriques, exercices pratiques hors circulation, conduite sur voies ouvertes à la circulation et bilans de progression.
Épreuve théorique	Épreuve théorique motocyclette (ETM). Son bénéfice est conservé pendant 5 ans. Le titulaire de la catégorie A1 obtenue depuis 5 ans au plus peut être dispensé de l'ETM pour passer la catégorie A2, selon les conditions réglementaires en vigueur.

Objectifs de la formation

Objectif général	Acquérir les compétences nécessaires pour conduire une motocyclette de catégorie A2 de manière autonome, sûre, responsable et respectueuse des autres usagers.
Objectifs opérationnels	• Connaître et adopter les comportements favorables à la sécurité routière. • Maîtriser la motocyclette à allure lente et normale, avec et sans passager. • S'insérer dans la circulation, choisir sa position et adapter son allure. • Détecter les risques spécifiques aux deux-roues motorisés et y répondre. • Se présenter aux épreuves théorique et pratiques du permis A2.
Reconnaissance visée	Permis de conduire de la catégorie A2, délivré par l'autorité administrative après réussite aux épreuves réglementaires.

Véhicules accessibles	Motocyclettes relevant de la catégorie A2, avec ou sans side-car, dans les limites de puissance et de rapport puissance/poids prévues par la réglementation.
------------------------------	--

Programme pédagogique

Compétence 1 du REMC	Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.
Compétence 2 du REMC	Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
Compétence 3 du REMC	Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
Compétence 4 du REMC	Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.
Formation théorique	Facteurs de risque propres à la conduite d'une motocyclette, équipement du conducteur, perception et visibilité, trajectoires de sécurité, réglementation, comportements responsables, entretien et vérifications de sécurité, préparation à l'ETM.
Formation hors circulation	Installation, équilibre, démarrage et arrêt ; déplacements sans l'aide du moteur ; maîtrise à allure lente ; freinage ; évitement ; maîtrise à allure normale ; prise en charge d'un passager ; vérifications et sécurité.
Formation en circulation	Prise d'information, positionnement, adaptation de l'allure, franchissement des intersections, changements de direction, dépassements, insertion et sortie, distances de sécurité, trajectoires, conduite autonome et prévention des situations à risque.

Organisation de la formation

Méthodes pédagogiques	• Apports théoriques et échanges guidés. • Démonstrations, exercices progressifs et conduite commentée. • Mises en situation hors circulation et en circulation. • Autoévaluation et bilans réguliers au regard des compétences du REMC.
Moyens pédagogiques	• Salle multimédia et supports dédiés à l'ETM. • Piste ou aire d'évolution aménagée. • Motocyclettes A2 homologuées et liaison radio. • Livret d'apprentissage et fiche de suivi.
Encadrement	Enseignants de la conduite titulaires de l'autorisation d'enseigner en cours de validité et de la qualification requise pour la catégorie deux-roues.
Accessibilité	Les besoins sont recueillis dès le premier contact. Les adaptations possibles sont étudiées avec le candidat et le référent handicap, dans le respect des exigences de sécurité, d'aptitude à la conduite et des possibilités réglementaires.
Contact handicap	Madame Gilberte JEAN – Tél.06 96 20 56 28 - gilbertejean29@gmail.com

Évaluation et certification

Évaluation initiale	Évaluation préalable obligatoire destinée à apprécier les acquis, les aptitudes et le volume prévisionnel de formation. Un compte rendu est remis au candidat.
Évaluations en formation	Évaluations formatives et bilans de compétences réalisés tout au long du parcours à partir du livret d'apprentissage et de la grille du REMC.
Épreuve théorique motocyclette	ETM de 40 questions portant sur la circulation, la conduite d'une motocyclette et les comportements du conducteur. Réussite à partir de 35 réponses exactes.
Épreuve hors circulation	Évaluation de la maîtrise de la motocyclette hors circulation : vérifications, déplacement sans moteur, allure lente, freinage, transport d'un passager et évitement, selon les modalités réglementaires en vigueur.
Épreuve en circulation	Évaluation de la capacité à circuler en sécurité, à partager la route, à appliquer la réglementation, à adapter son allure et sa trajectoire et à conduire de manière autonome.
Présentation aux examens	La présentation intervient lorsque le niveau requis est atteint et sous réserve des places attribuées par l'administration. Le candidat est informé des conditions et documents nécessaires.
Validation	La catégorie A2 est obtenue après réussite à l'ETM, sauf dispense réglementaire, puis aux épreuves pratiques hors circulation et en circulation.
Documents délivrés	Attestation de fin de formation. En cas de réussite, certificat d'examen du permis de conduire favorable permettant de justifier temporairement du droit à conduire dans les conditions réglementaires, puis titre définitif.

Résultats et réclamations

Indicateurs de résultats	Taux de réussite : Plateau : 67 % Route : 100 % Taux de satisfaction : 95 %
Données à publier	Taux de réussite : Nombre de stagiaires présentés / sur nombre de stagiaires admis Taux de satisfaction : Le pourcentage de satisfaction globale de la formation est calculé à partir de la moyenne des notes attribuées par les répondants sur une échelle de 1 à 5
Réclamations	Téléphone : 0596 513 493 Courriel : adc-auto-ecole@wanadoo.fr L'établissement accuse réception, analyse la demande, répond et conserve une trace des actions correctives.